

REPUBLIC FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud 
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.	Délibération n° DEL 25-36 Du mercredi 17 décembre 2025	
L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 28 novembre 2025, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.		
EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 10 POUVOIRS : 3 VOTANTS : 13	POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	
PRESENTS		
Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S. Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint Monsieur Benoît VIGNES, Maire Adjoint <i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i> Mme Birgit DOMINICI, Mme Marie-Pierre DELAIGUE		
<i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i> Mme Sakina BARRAULT, Mme Françoise CACLIN, Mme Agnès DEMODE, M. Philippe POUDOU, M. Alain ROZANSKI		
ABSENTS		
Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S. Mme Françoise ALBOUY, Mme Dominique PAGES, M. Jean-François THOMAS, Mme Tatiana FAGOT, M. Benoît EYMARD, M. Yves de SAINTIGNON		
PROCURATIONS		
Mme Françoise ALBOUY à Mme Birgit DOMINICI M. Benoît EYMARD à M. Mohamed KASMI M. de SAINTIGNON à Mme Sylvie d'ESTEVE		
Objet : ESPACE ANDRE JOLY (EAJ) - CENTRE DE VIE SOCIALE – TARIFS DE SORTIE 2026 POUR LA PROGRAMMATION DE L'ESPACE JEUNES		
<p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu la délibération n° 25-15 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la tarification des activités de l'Espace André Joly pour la saison 2025 – 2026 ;</p> <p>Vu les délibérations n° 25-16 et n°25-29 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la mise en place d'un tarif unique pour les sorties jeunesse de 2025 ;</p> <p>Considérant le besoin de tarif unique sur l'année 2026 selon la nature et le coût de certaines sorties ;</p>		

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés

Autorise la Vice-Présidente à prendre des décisions tarifaires courant 2026 sur la base du barème cadre ci-après :

	Coût de revient de la sortie inférieur à 10 € (hors encadrement)	Coût de revient de la sortie compris entre 10,01 € et 25€ (hors encadrement)	Coût de revient de la sortie compris entre 25,01 € et 50€ (hors encadrement)
Tarif de la sortie	7 €	15 €	25 €

Les paiements seront encaissés par la régie recettes de l'Espace André Joly.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.


Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire



Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20251217-DEL25-36-DE
Date de transmission : 23/12/2025
Date de réception en Préfecture : 23/12/2025
Date de publication : 24/12/2025